

## Dénomination - Esplanade située devant le Centre Dramatique National «Esplanade Jean-Luc Lagarce»

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Septembre 2006 marquera à Besançon l'ouverture de l'année Jean-Luc Lagarce, organisée pour célébrer le cinquantenaire de la naissance de cet auteur dramatique, prématurément disparu.

Étudiant à Besançon à la fin des années 70, élève de la classe d'art dramatique du Conservatoire National de Région, fondateur du Théâtre de la Roulotte, il est l'auteur de théâtre actuellement le plus joué sur les scènes publiques françaises, et son oeuvre est déjà traduite dans une quinzaine de langues.

Le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Éducation Nationale et celui des Affaires Étrangères vont, à l'occasion de ce cinquantenaire, soutenir des projets ambitieux, de mises en scène, de publications et de colloques.

Avec le Théâtre de l'Espace, le CDN, le Centre de Linguistique Appliquée, la Ville de Besançon sera fortement associée à cet événement.

A l'occasion de la manifestation inaugurale du 18 septembre, devant le CDN, il est proposé que l'espace minéral, situé devant cette salle, soit dénommé :

«Esplanade Jean-Luc Lagarce»  
Auteur dramatique  
1957-1995

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

**«M. LE MAIRE** : Vous connaissez tous, bien sûr, Jean-Luc LAGARCE qui est mort dans des conditions dramatiques il y a 11 ans. C'est le 50<sup>ème</sup> anniversaire de sa naissance, donc en 2007 des manifestations auront lieu. Il était étudiant à Besançon à la fin des années 70 et vous le savez ou vous le ne savez pas que LAGARCE est l'auteur contemporain qui est actuellement le plus joué en France. Il figure même je crois désormais parmi les sujets du bac m'a-t-on dit. Ces manifestations seront organisées avec une association qui s'appelle Les Solitaires Intempestifs qui réalise un gros travail là-dessus. Donc je vous invite à venir le 18 septembre sur cette esplanade Jean-Luc LAGARCE pour commémorer et rappeler sa mémoire».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 26 septembre 2006.*